

## Une assurance qui vous couvre avant et pendant votre séjour

<b>FRAIS D'ANNULATION</b>
Annulation pour motif médical et annulation causes dénommées <b>Y compris Annulation pour maladie en cas d'épidémie</b>
<b>FRAIS D'ANNULATION NEIGE</b>
(uniquement pendant les dates officielles d'ouverture des domaines skiables) - Défaut ou excès d'enneigement
<b>ARRIVÉE TARDIVE</b>
- Accès impossible sur le lieu du séjour
<b>FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR</b>
- Remboursement des prestations non consommées suite interruption du séjour
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>
- Rapatriement ou transport sanitaire
- Accompagnement lors du rapatriement ou transport
- Présence en cas d'hospitalisation
- Prolongation de séjour à l'hôtel
- Frais hôteliers
- Transport du corps en cas de décès
- Retour prématuré
- Frais de secours sur piste de ski balisée
- Paiement des frais de recherche et de secours en mer et en montagne
- Chauffeur de remplacement
- Assistance vol, perte ou destruction des papiers
<b>Assistance Extension Covid</b>
- Téléconsultation
- Rapatriement médical
- Frais hôtelier suite mise en quatorzaine
- Soutien psychologique
- Aide-ménagère après retour
- Livraison courses après retour
<b>ASSURANCE MATERIEL DE SPORT/SKI</b>
Location en cas de vol ou bris du matériel vous appartenant
<b>OBJET OUBLIE</b>
Frais d'envoi
<b>VEHICULE DE REMPLACEMENT</b>
Frais de location véhicule équivalent suite panne, vol accident au cours du séjour

**SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !**

**DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE**

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,  
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration...



Que faire en cas  
d'annulation,  
d'arrivée tardive ou  
d'interruption de  
séjour ?



**1**  
Avertissez votre village  
Vacances et le service  
administratif des ventes  
de votre désistement, retard  
ou interruption



**2**  
Déclarez votre annulation  
ou interruption de séjour

- en ligne : [www.declare.fr](http://www.declare.fr)

- par email : [sinistre@declare.fr](mailto:sinistre@declare.fr)



**3**  
**VOUS ÊTES REMBOURSÉ  
EN 48H**

après réception de votre dossier !  
\*sous déduction de votre franchise



**BESOIN D'ASSISTANCE ?**

24h/24h

7

Gritchen Affinity - SAS au capital social de 10.000 euros, immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 529 150 542, dont le siège social est sis au 27 rue Charles Durand - 18000 Bourges - N° TVA : FR78529150542 - Société de Courtage d'Assurances sans obligation d'exclusivité (liste des compagnies d'assurances partenaires disponible sur simple demande) soumise au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et immatriculée à l'ORIAS dans la catégorie Courtier d'assurance sous le n° 11061317 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - Filiale de GROUPE GRITCHEN ASSURANCES HOLDING, SAS au capital de 2.312.218,80 euros